

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

**MODIFICATIONS**

date	code	nature
16.5.1989		Mise à jour pour P.A.C (révision partielle n°1 du P.O.S)
200794		MISE A JOUR PAC Rév. 3



La limite de la zone submersible est celle des Risques Naturels (art. R. 111-3 du C.U.) approuvée par A.P. 80-4683 du 23.5.1980.

DEPARTEMENT de L'ISERE  
**SERVITUDES  
 D'UTILITE PUBLIQUE  
 MURIANETTE**

INSEE  
**271**

MINISTRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
 service de l'urbanisme - cellule servitudes et projets d'intérêt général  
 9, quai Créqui BP 45x38040 GRENOBLE

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquides construction et exploitation de pipe-lines par SOTRAP
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Ouvrages (DOP) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I3	Transport de gaz
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport d'électricité
	A6	Eaux nuisibles : écoulement		I5	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques 1. classés 2. inscrits		I6	Mines et carrières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1. classés 2. inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
	AC3	Reserves Naturelles		JS1	Installations sportives
	Ar3	Magasins à poudre de l'Armée		PT1	protection contre les perturbations électro-magnétiques
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'Armée de l'Air		PT2	protection contre les obstacles
	Ar5	Fortifications - ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	Ar6	Champs de tir		T1	Chemins de fer
	AS1	Périphérie de protection des eaux potables et minérales		T2	Survol de télégraphiques
	EL2	Zones submersibles : a) grand débit b) complémentaire c) sécurité		T4	Aéronautiques de balisage
	EL3	Nalage et marchoyé		T5	de dégagement
	EL4	Stations «classes de sports d'hiver»		T6	réservation de terrains
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T7	installations particulières
	EL7	Alignements		T8	Radiodélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL10	Parcs Nationaux			